

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 20 (1974)
Heft: 1

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vement. L'échec infligé, non pas à un mais à trois états-majors, tempère un peu l'amertume. Si des rancunes subsistent, ce sera au rang des personnes et non des partis. Et c'est tant mieux pour la stabilité du pays et de ses institutions.

Vaud à l'honneur

Le canton de Vaud gardait quelque amertume de ne plus avoir « son » conseiller fédéral depuis le départ de M. Chaudet. La lacune est comblée et le syndic de Lausanne passe haut la main. Avec lui, deux autres Vaudois revêtent de hautes charges, mais dans la magistrature. M. Cavin, juge fédéral, sera vice-président de la Cour suprême. M. Leu, jusqu'ici juge cantonal à Lausanne (socialiste), est élu juge fédéral. Vaudois, un nouveau jour se lève, comme l'affirme l'hymne cantonal...

René BOVEY

EPICERIE FINE

VERNETTE & PRADER

(Langwies-Grisons)

S.A. au capital de 2 000 000 de F

CAFÉS
THÉS

PRODUITS EXOTIQUES
et
ETRANGERS

Vins suisses et de toutes origines

115-117, avenue du Maine
PARIS-14^e

Tél. 783-04-47
734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

revue de Presse



canton
de berne

Trouver Berne dans sa valise d'avion

« Berne à discrétion », c'est un carnet de bon remis, depuis le 1^{er} novembre à fin mars 74, par l'Office du tourisme de la ville de Berne à tous les touristes habitant l'étranger et voyageant avec un billet d'avion individuel (à l'exclusion des groupes et des vols charter), en provenance de n'importe quel aéroport extra-européen ou quittant notre pays pour un lieu de destination situé hors d'Europe. On a tout fait pour que, cet hiver encore, leur séjour dans la ville fédérale soit aussi agréable que possible. A côté d'un portefeuille de documentations sur Berne et ce qu'il ne faut pas manquer d'y voir, il leur sera remis un carnet de bons qui contient toutes sortes de gentilleses : par exemple des entrées gratuites dans différents musées, dans des boîtes de nuit et des lieux de divertissement, ainsi qu'au théâtre d'avant-garde « Zähringer-Refugium » ; s'y ajoute une carte journalière valable sur l'ensemble du réseau des transports publics de la ville (tram et bus) et la remise sans frais d'une voiture de location pour une journée entière ; et puis des bons pour des apéritifs et d'autres boissons dans un grand nombre de bars et de restaurants, pour des repas aussi, de la soupe à la goulash au fromage en copeaux, en passant par les fameux rôtis. Bons

encore, pour monter dans la tour de la cathédrale, pour visiter la fameuse horloge de la Tour de l'Horloge et pour recevoir différents souvenirs. Le touriste qui peut profiter de l'action « Berne à discrétion » n'oubliera pas de sitôt son séjour dans la ville fédérale.



canton
de genève

Des forfaits spéciaux d'hiver... à Genève

A la suite de nombreuses demandes de Tours Operators — désirant inclure dans leur tour d'Europe un séjour d'au moins 2 à 3 jours à Genève — des forfaits spéciaux d'hiver, valables du 1^{er} novembre 1973 au 28 février 1974, ont été mis sur pied.

Grâce à une étroite collaboration entre le Groupement des Agences de Voyages, la Société des Hôteliers de Genève et l'Office du Tourisme, les prix des trois forfaits de 2, 3, 4 nuits (respectivement de 157 F, 209 F et 266 F) ont pu être calculés au plus bas, commission d'agence comprise. L'organisation administrative — réservation, paiement — a été confiée à Keytours SA, ceci afin de centraliser toutes les opérations et d'assurer une répartition équitable dans les hôtels participant à cette action.

Ces forfaits offrent, en plus de la demi-pension, un tour de ville en autobus, un repas typique dans un restaurant, une

excursion au Salève, et pour deux d'entre eux la visite du Palais des Nations. D'autre part — et ce qui les rend particulièrement intéressants — ils s'adressent tant à des individuels qu'à des organisateurs de congrès internationaux, ou de tout autre groupe et sont aussi bien valables pendant la semaine que durant les week-ends. C'est pourquoi ils nous semblent aussi convenir parfaitement pour des organismes tels « Tourisme et Travail » en France qui traitent directement avec des Comités d'entreprise désirant réaliser des week-ends de détente pour leur personnel. On ne peut que se féliciter de cette nouvelle réalisation dans une ville qui, telle une métropole internationale, offre tout spécialement en hiver un programme culturel, artistique et sportif des plus variés et de haute qualité. Sans parler bien entendu de « Geneva by night » avec ses innombrables distractions : discothèques, night-clubs, cinémas, etc.

Il faut admettre que rares sont les villes pouvant, comme Genève, se flatter d'avoir tous les avantages d'une métropole et tout le charme d'une petite ville, merveilleusement située au cœur de l'Europe, au pied des Alpes et du Jura et au bord d'un lac.

Souhaitons donc que ces forfaits spéciaux d'hiver remportent le succès qu'ils méritent.

canton de neuchâtel

Hommage au Dr J.-A. Barrelet qui se retire de l'hôpital des Cadolles après 35 ans d'activité

— Vous allez chez le Dr Barrelet ? Vous l'y trouverez grimpé sur les échasses d'une connaissance scientifique parfaite des maladies...

C'est en termes émus, mais empreints d'humour, que le Dr Jarrod, président du Collège des médecins, évoquait sa première rencontre, alors qu'il était encore étudiant, avec le Dr Jules-Armand Barrelet auquel les autorités et le corps médical rendaient hommage récemment, à l'hôpital des Cadolles, au terme d'un colloque médico-chirurgical.

Le Dr Barrelet, né à Neuchâtel, issu d'une vieille famille neuchâteloise, a fait ses études médicales à Bâle et à Genève, avant d'assumer, durant 35 ans, la direction du service interne de l'hôpital des Cadolles. Un patron qui quitte un hôpital ne constitue pas un simple départ pour une nouvelle étape dans une carrière médicale. C'est surtout l'occasion d'évoquer le chemin parcouru et de se pencher sur l'avenir. En présence de la famille, des amis et de 65 anciens médecins assistants du patron, d'anciens conseillers communaux et du ministre Gérard Bauer, divers discours furent prononcés.

UN RAYONNEMENT HUMAIN CONSIDÉRABLE

M. J.-P. Ghelfi, conseiller communal, directeur des hôpitaux de la ville, après avoir souligné que le Dr Barrelet a su non seulement assumer avec aisance ses responsabilités, assimiler les progrès de la médecine au cours de ces dernières décennies, mais aussi affermir un rayonnement humain considérable, a ajouté : « Un trait de votre caractère doit être révéélé : la lucidité qui vous a conduit à savoir vous arrêter, non pas parce que vous vous sentiez fatigué ou dépassé, mais parce que vous avez envisagé les tâches hospitalières nouvelles, qui exigeront plusieurs années de préparation et qui requerront des forces jeunes. »

Puis le Dr Jean Bezençon, président de la Société neuchâteloise des médecins a emprunté à Saint-John Perse, pour

s'adresser à son confrère, ces lignes extraites de l'hommage rendu à Georges Braque : « Il a, face au mystère du réel, prodigué l'insistance et la sincérité de son libre mouvement (...), Sa loyauté d'artiste fut sa probité même de vivant (...). Il est de ceux qui prennent rang parmi les « pierres levées » sur notre route d'homme. »

UNE NOUVELLE ÉTAPE

Le Dr Pierre Gabus fit part ensuite du message du Dr J.-H. Houriet, écrit au nom de ceux qui sont aujourd'hui encore les collègues, les assistants et les stagiaires du Dr Barrelet relevant qu'il avait fait accomplir à la médecine hospitalière, dans le canton et dans la formation continue du médecin une étape très importante.

Mais, concluait le message, cette décision ne représente heureusement qu'une étape dans la vie médicale du Dr Barrelet qui pourrait faire sien ce passage de Ramuz qui colle si fortement à sa nature exigeante : « Certains hommes tiennent pour un gain tout ce qui leur rapporte une facilité ; moi, je ne tiens pour un gain que ce qui m'apporte un exemple. »

Enfin, le Dr Barrelet, en termes simples, mais émus, après avoir rendu hommage à ses prédécesseurs, notamment au Dr Bauer qui a implanté la médecine moderne aux Cadolles dès 1914, souligna sa satisfaction de ne s'être jamais senti isolé, mais d'appartenir à une collectivité désireuse d'apporter des solutions aux problèmes médicaux et humains :

— Les Cadolles seront appelés de plus en plus à devenir un établissement d'Etat, chargé de répondre aux besoins de toute la communauté. Mon départ constitue une nouvelle étape vers l'avenir car ce qui reste à faire est encore plus important que ce qui a déjà été réalisé. On sentait, en écoutant ces hommages spontanés, que le patron qui vient de quit-

ter les Cadolles pour une nouvelle étape dans sa carrière médicale, y laissera le souvenir d'un chef modeste malgré la grandeur de sa personnalité scientifique et humaine qui lui ont valu l'admiration et l'affection de tous ses collaborateurs.

J.P.

(Feuille d'Avis de Neuchâtel.)



canton du valais

Francis Lopez s'établit en Valais avec sa famille

Récemment, Francis Lopez, qui passe pour être « le plus grand compositeur actuel d'opérettes et de chansons modernes », fêta son arrivée en terre valaisanne. L'illustre compositeur établi à Martigny recevait les autorités locales et la presse. A la demande de son médecin, Francis Lopez opta pour le climat valaisan et compte bien rester définitivement dans ce pays tout en rayonnant à l'étranger au rythme de ses obligations. Le musicien habite un appartement moderne à l'avenue de la gare à Martigny avec sa jeune épouse et son fils Rodrigo âgé de 8 ans. Il a choisi Martigny, en raison du climat certes, mais également en raison des facilités que cette région lui offre de gagner rapidement l'Italie ou Paris tout en s'adonnant au ski dans les stations de la région ou au tourisme pédestre.

Francis Lopez a composé la musique d'une centaine de films. Il est l'auteur d'un millier de chansons interprétées notamment par Tino Rossi et Luis Mariano et surtout d'une trentaine d'opérettes dont la plus célèbre demeure « La belle de Cadix » créée à Paris il y a une trentaine d'années et qui franchit le cap de la 40 000^e représentation.

LIBERTÉ
ET
PATRIE

canton de vaud

Baroud d'honneur des dragons

Un régiment de dragons s'est rassemblé pour la dernière fois à Avenches et a défilé devant ses étendards, au trot et au galop. On attendait 10 000 spectateurs. Il en est venu 60 000. Les larmes coulaient dans les yeux des soldats comme dans ceux des assistants.

Est-ce mièvrerie ou folklore ? C'est en tout cas une preuve d'attachement populaire à une troupe dont citadins comme paysans étaient fiers, et qui était peut-être le meilleur symbole de la valeur civique — et non seulement militaire — d'une armée de milices. Tout Suisse est tenu au service militaire, selon la constitution. Le dragon allait plus loin que cette obligation puisque, s'il recevait gratuitement son équipement militaire comme tout autre soldat, il achetait son cheval de ses propres deniers. Il devait fournir la preuve qu'il était en mesure de loger convenablement sa monture et la maintenir en forme. Le « Bund » — comme on appelait dans les campagnes le cheval vendu par la Confédération — était la fierté d'une écurie et constituait la preuve vivante du prolongement de cette caractéristique de l'homme libre des anciens temps : il payait lui-même les armes qu'il portait pour la défense du pays. Une pétition pour le maintien au moins partiel de la cavalerie avait réuni en peu de semaines plus de 400 000 signatures. Ni le Conseil fédéral ni les Chambres n'en ont tenu compte. Était-ce psychologiquement judicieux dans un moment où l'on déplore le peu d'enthousiasme des jeunes appelés sous les armes et où les objecteurs de conscience croissent et se multiplient ?

Sans doute, la cavalerie est de peu de valeur dans la guerre moderne. Elle est vulnérable.

Mais elle gardait l'avantage d'être, dans ce pays de collines et de montagnes, « tous-terrains ». Et puis, son carburant ne provenait pas des pays arabes mais des champs de chez nous. En pleine crise du pétrole, la suppression de la cavalerie prouve que souvent le mieux est l'ennemi du bien et que toutes les nouveautés ne sont pas bonnes à prendre.

René BOVEY



canton d'uri

La « pierre du diable » déplacée : 2 000 tonnes ont fait un trajet de 127 m

On a déplacé la « Pierre du diable », bloc de 2 000 tonnes. Ce n'est pas avec l'aide du diable, mais grâce à la technique moderne que l'on a pu changer de place cette masse de granit légendaire. Elle se trouvait dans une prairie où elle empêchait la construction de la route n° 2 : on l'a donc transportée 127 mètres plus au nord. Pour ce travail, il a fallu quatre fondations de béton, six rails de glisse, septante gros rouleaux et trois presses hydrauliques. Selon la légende, le diable aurait construit en une nuit, à la fin du XVI^e siècle, le premier pont au-dessus des gorges sauvages des Schoellenen. En contrepartie, on lui promit le premier être qui traverserait la passerelle. Mais les Uranais trouvèrent une solution : ils firent d'abord passer un bouc. Rendu furieux, le diable prépara un bloc de granit pour détruire ce qu'il avait construit. Mais une vieille femme reconnut le diable, soupçonna ce qui allait se passer et traça un signe de croix dans la pierre. Le diable disparut, écumant de rage, et la « Pierre du diable » resta sur la prairie, près de Goeschenen.